



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 18 février 2014 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-142\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE - MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** 22 résidences et commerces de L'Ange-Gardien sont alimentés en eau potable par Gatineau depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 26 et 27 de la Loi sur les compétences municipales favorisent le maintien de la desserte en eau potable pour les résidences et commerces déjà desservis;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie d'une conduite d'eau potable appartenant à la Ville de Gatineau traverse le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien sans servitude dûment publiée au registre foncier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer au moyen d'une entente intermunicipale les droits et les obligations de chacune des parties relativement à la desserte en eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-225 en date du 11 novembre 2013, approuvait le projet d'entente soumis à la Municipalité de L'Ange-Gardien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien relative à l'alimentation en eau potable;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-143\*

**VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 5 412 459 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 8492859 CANADA INC. - ALEXANDRE FAFARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 412 459 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 13 296,9 m<sup>2</sup>, situé sur la rue Bombardier dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 8492859 Canada inc. a déposé une offre d'achat le 20 janvier 2014 et propose d'acquérir le lot 5 412 459 au cadastre du Québec afin d'y construire, dans un délai de douze mois à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie totale minimum de 1 952 m<sup>2</sup> d'aire au sol, pour un coefficient d'occupation du sol total de 15 %, une fois les travaux terminés, afin d'y aménager des condos industriels;

**CONSIDÉRANT QUE** Développement économique – CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, comme énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente de 257 627,95 \$ (1,80 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 19,38 \$/m<sup>2</sup>) a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par le conseil municipal en vertu de sa résolution numéro CM-2011-567 le 21 juin 2011, soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par Développement économique – CLD Gatineau en décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction sera exécutée aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8492859 Canada inc. et dûment signée le 20 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction est recommandée suite à l'exécution de toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau, le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'administration de Développement économique – CLD Gatineau, en vertu de sa résolution numéro DE-CA-13-130 adoptée le 12 décembre 2013, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 8492859 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers de l'article 7.1.4 qui précise que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente; »

« Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation ».

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre à 8492859 Canada inc., le lot 5 412 459 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 13 296,9 m<sup>2</sup>, au prix de 257 627,95 \$ (1,80 \$/pi<sup>2</sup> ou ± 19,38 \$/m<sup>2</sup>), plus taxes, si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8492859 Canada inc. et dûment signée le 20 janvier 2014;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente tel que prévu à l'offre d'achat, si requis;

- de mandater le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 8492859 Canada inc., à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 8492859 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-144\*

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est engagée dans la démarche Gatineau, Municipalité amie des aînés et, qu'à cet effet, elle met à la disposition de la communauté le programme de soutien aux activités intergénérationnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations à la Commission sur les aînés de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission sur les aînés de Gatineau, à sa réunion du 13 décembre 2013, a accepté de recommander ces projets;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents, ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous les subventions recommandées par la Commission sur les aînés de Gatineau afin de réaliser l'activité mentionnée :

**PROPOSITIONS RETENUES :**

- 1) Académie des retraités de l'Outaouais

**Titre : Lire et faire lire**

**Descriptif :** Visite de bénévoles aînés une fois par semaine durant huit semaines dans 11 écoles réparties sur l'ensemble du territoire pour faire la lecture aux enfants.

**Montant accordé :** 900 \$

- 2) Académie des retraités de l'Outaouais

**Titre : Motivation jeunesse**

**Descriptif :** Organisation de rencontres d'échanges et d'activités entre des aînés et des jeunes de 15 à 17 ans des écoles secondaires Grande-Rivière et Mont-Bleu, aux deux semaines, durant l'année scolaire.

**Montant accordé :** 1 500 \$

- 3) Académie des retraités de l'Outaouais

**Titre : Grands-parents d'un jour et magasin partage**

**Descriptif :** Organisation de deux fêtes pour des parents démunis et leurs enfants et d'un magasin partage avec service de gardiennage des enfants par des aînés. Remise de livres aux enfants.

**Montant accordé :** 500 \$

- 4) Académie des retraités de l'Outaouais

**Titre : Tournoi de golf-bourses**

**Descriptif :** Organisation d'un tournoi de golf au profit de la persévérance scolaire et remise de dix bourses de 500 \$ à des jeunes ayant des défis et dont la persévérance scolaire est à souligner.

**Montant accordé :** 500 \$

- 5) Association de l'Ouïe de l'Outaouais

**Titre : Femmes sourdes et malentendantes ensemble et solidaires à travers les générations**

**Descriptif :** Organisation d'une série d'ateliers thématiques et artistiques visant à briser l'isolement et à favoriser l'estime de soi des participantes.

**Montant accordé :** 2 370 \$

- 6) Association du patrimoine d'Aylmer

**Titre : Photoreportage sur le patrimoine bâti d'Aylmer**

**Descriptif :** Projet de photographie du patrimoine bâti d'Aylmer et d'entrevues avec des aînés en lien avec les édifices photographiés par des élèves des écoles secondaires Grande-Rivière et Junior High. Organisation d'une exposition publique.

**Montant accordé :** 430 \$

- 7) Bâtisseurs d'avenir

**Titre : Caravane des bâtisseurs**

**Descriptif :** Visite d'une caravane animée par des retraités de la construction dans trois écoles primaires et trois écoles secondaires. Information, animation et réalisation d'un projet conjoint de construction avec les élèves dans la cour de leur école.

**Montant accordé :** 5 000 \$

- 8) Carrefour musical de l'Outaouais

**Titre: La musique n'a pas d'âge**

**Descriptif :** Organisation de trois concerts conjoints à la résidence du Château Symmes, à la résidence du Monastère et à l'école primaire l'Escalade.

**Montant accordé :** 2 500 \$

- 9) Corporation de l'âge d'or d'Aylmer

**Titre : Projet d'initiation à l'informatique pour les aînés**

**Descriptif :** Ateliers d'initiation à l'informatique pour les aînés donnés par les élèves des écoles primaires Lord Aylmer et du Village.

**Montant accordé :** 3 000 \$

- 10) Guilde des tisserandes de Gatineau

**Titre : Initiation au tissage**

**Descriptif :** Cours d'initiation au tissage au profit de la clientèle d'Espoir Rosalie.

**Montant accordé :** 2 550 \$

- 11) L'Artishow

**Titre : Vidéo virale d'une performance intergénérationnelle**

**Descriptif :** Réalisation d'un numéro de comédie musicale diffusé sur les réseaux sociaux.

**Montant accordé :** 3 500 \$

- 12) Ligue d'échecs de l'Outaouais

**Titre : Aînés bien entourés pour une soirée échiquéenne enjouée et sucrée**

**Descriptif :** Organisation d'une soirée d'échecs entre jeunes et aînés dans une cabane à sucre.

**Montant accordé :** 2 250 \$

**Montant total accordé : 25 000 \$**

Le trésorier est autorisé à émettre, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un chèque à chacun des organismes mentionnés représentant 75 % de la somme indiquée. Le solde de 25 % sera remis suite au dépôt du rapport d'activités du projet proposé.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-971-26948	25 000 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-145\*

**PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE -  
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC -  
770 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est un acteur important en matière de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté sa Politique du patrimoine et son plan d'action 2013-2015 le 4 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique du patrimoine s'assoit sur le principe de la responsabilité partagée et que la Ville de Gatineau désire consolider ses partenariats afin de soutenir son action dans le domaine;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec souhaite participer à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique du patrimoine par l'octroi d'un soutien financier potentiel de 770 000 \$ réparti sur trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable, désire déposer une demande de soutien financier au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour officialiser ce partenariat potentiel dans le cadre des deux ententes de développement culturel en patrimoine :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouveau plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau totalisant 2 315 500 \$ à la suite des ententes avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande de soutien financier de 770 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine (470 000 \$) et reconduire le programme d'aide financière à la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de Gatineau (300 000 \$);
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à agir comme représentant de la Ville pour la signature de la demande de soutien financier au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Sur réception des ententes triennales 2013-2015 à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce comité recommande également au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour soutenir la réalisation du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau et reconduire le programme d'aide financière à la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toutes les subventions reçues dans le cadre des ententes;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget des années 2014 et 2015, les sommes nécessaires à ces ententes;
- d'autoriser le trésorier à reporter au budget de l'année suivante, les sommes du budget pour les projets subventionnés par ces ententes qui n'ont pas été engagées ou dépensées à la fin de l'année.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-146\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une révision des rôles et responsabilités du personnel ainsi qu'à sa structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-689 en date du 27 août 2013, entérinait la modification à la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Créer le poste de chef de section, Planification du territoire (poste numéro UDD-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres), à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et y nommer madame Marie-Josée Casaubon;
  - Le salaire de madame Marie-Josée Casaubon est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres;
  - Madame Marie-Josée Casaubon sera assujettie à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines;
  - Madame Marie-Josée Casaubon sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres;
  - La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau;
- Créer deux postes d'urbanistes (postes numéro UDD-PRO-027 et UDD-PRO-028 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), à la classe 3 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels, sous la gouverne de la chef de section, Planification du territoire;
- Abolir le poste de responsable, Réglementation (poste numéro UDD-PRO-006 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels);
- Abolir le poste de responsable, Planification et environnement (poste numéro UDD-PRO-010 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels);
- Abolir le poste de chargé de projets, Planification (poste numéro UDD-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Abolir le poste de chargé de projets, Design urbain (poste numéro UDD-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Rattacher administrativement les postes de chargé de projets à la réglementation (postes numéro UDD-BLC-020 et UDD-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Planification du territoire;
- Rattacher administrativement le poste de technicien à la réglementation (poste numéro UDD-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Planification du territoire;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Planification du territoire;
- Rattacher administrativement le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Transport.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-147\*

**ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer la continuité du service offert par la Société de transport de l'Outaouais sur le territoire de la municipalité de Cantley, la Société de transport de l'Outaouais a conclu une nouvelle entente définissant les modalités de desserte en transport en commun et adapté pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 165 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, la Ville de Gatineau doit approuver cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'entériner l'entente à intervenir entre la Société de transport de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et la municipalité de Cantley concernant la desserte en transport en commun et adapté sur le territoire de la Municipalité de Cantley.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-148\*

**ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer la continuité du service offert par la Société de transport de l'Outaouais sur le territoire de la municipalité de Chelsea, la Société de transport de l'Outaouais a conclu une nouvelle entente définissant les modalités de desserte en transport en commun et adapté pour une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 165 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, la Ville de Gatineau doit approuver cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'entériner l'entente à intervenir entre la Société de transport de l'Outaouais, la Ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea concernant la desserte en transport en commun et adapté sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-149\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins opérationnels au niveau des ressources dédiées au contrôle financier du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le professionnel en charge du contrôle financier est affecté temporairement à un projet spécial;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyste financier présentement en poste prendra sa retraite avant la fin de l'année 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prévoir un chevauchement pendant la période débutant à l'entrée en fonction du nouveau titulaire et se terminant au départ à la retraite de l'ancien titulaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Créer un poste d'analyste financier (poste numéro POL-BLC-107 au plan d'effectifs des cols blancs), à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du contrôleur.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services mentionnés.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-150\*

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2013-178 - RÉORGANISATION DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-178 en date du 19 février 2013, mandatait le Service des ressources humaines, en collaboration avec la Direction générale et la direction du Service des communications, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour réaliser la réorganisation présentée;

**CONSIDÉRANT** le changement d'effectifs survenu à la direction du Service des communications;

**CONSIDÉRANT QUE** les conclusions de l'analyse effectuée par le Service des ressources humaines, le Service des communications et la Direction générale démontrent que la structure approuvée lors de la séance du 19 février 2013 n'est pas optimale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil municipal d'abroger la résolution numéro CM-2013-178 et de modifier la structure organisationnelle du Service des communications de la façon suivante :

- Abolir le poste de coordonnateur, Tourisme (poste numéro COM-PRO-001 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels);
- Rattacher administrativement le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Information et promotion;
- Rattacher administrativement le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Information et promotion;
- Créer un poste de graphiste (poste numéro COM-PRO-002 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), à la classe 3 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels, sous la gouverne du chef de section, Information et promotion;

- Créer un poste cadre de chef de section, Communications événementielles (poste numéro COM-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service des communications, à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, et y nommer monsieur Alain d'Entremont;
  - Le salaire de monsieur Alain d'Entremont est établi à la classe 5, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres;
  - Monsieur Alain d'Entremont est assujetti à une période d'essai de douze mois;
  - Monsieur Alain d'Entremont sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres;
  - La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau;
- Rattacher administrativement le poste d'agent de communication principal (poste numéro COM-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Rattacher administrativement le poste commis de bureau (poste numéro COM-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Rattacher administrativement le poste de préposé à l'accueil (poste numéro COM-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la chef de section, Communications événementielles;
- Rattacher administrativement le poste de webmestre (poste numéro COM-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Rattacher administrativement le poste de réviseur (poste numéro COM-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Créer un poste de conseiller en communication (poste numéro COM-PRO-003 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels), à la classe 3 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels, sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Abolir le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Rattacher administrativement le poste d'agent de communication (COM-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Relations avec les médias;
- Rattacher administrativement le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Relations avec les médias;
- Rattacher administrativement le poste de technicien média (poste numéro COM-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable, Relations avec les médias.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné et à combler les postes vacants créés par les mouvements de personnel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-151\*

**APPUI FINANCIER À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE DE SOCCER-FOOTBALL AU COMPLEXE SCOLAIRE ET MUNICIPAL LE CARREFOUR/PIERRE-LAFONTAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Draveurs a déposé en septembre 2011 un projet d'aménagement de surface synthétique de soccer-football au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport estimé à 2 659 214,48 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a retenu le projet et qu'une autorisation de principe est accordée en date du 23 février 2012 par la ministre pour un versement d'une aide maximale équivalent à 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 1 329 607 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CM-2012-253 en date du 20 mars 2012, a confirmé, sous conditions, une somme de 900 000 \$ à la Commission scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CM-2013-162 en date du 19 février 2013, comble le manque à gagner de 429 607 \$ et qu'une entente est intervenue avec la Commission scolaire des Draveurs concernant l'utilisation des plateaux de la polyvalente Le Carrefour en compensation d'un montant de 329 607 \$ que la Ville recevra sur une période de 15 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du projet est de 2 673 131,98 \$ (ce montant diffère du montant initial présenté en 2012, car il inclut l'ajustement de la TVQ).

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 octobre 2013, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après évaluation du dossier, confirme son engagement formel et fixe son soutien financier à 1 230 905,13 \$, ce qui place le dossier déficitaire de 112 619,85 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Myriam Nadeau, par le biais du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, souhaite combler ce montant afin de poursuivre le dossier et d'obtenir l'autorisation finale de la ministre :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser madame la conseillère Myriam Nadeau à puiser, à même le budget de l'ex-Ville de Gatineau, la somme de 112 600 \$ et verser ce montant sous forme de subvention à la Commission scolaire des Draveurs;
- d'accorder ce montant sous une seule condition, celle de retourner cette somme en premier lieu advenant que la soumission soit sous la barre du montant initial estimé par la Commission scolaire des Draveurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	112 600 \$	Subventions diverses - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	112 600 \$		Surplus affecté - Subventions
02-11600-972		112 600 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2014.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2014-152\*

**PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ET AUX JOURNÉES DE SENSIBILISATION À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro CM-2008-1178 en date du 18 novembre 2008, la Ville de Gatineau adoptait sa Politique environnementale et son plan d'action et qu'une des orientations de cette Politique est de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro CM-2012-56 en date du 24 janvier 2012, la Ville de Gatineau adoptait le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de la Politique environnementale sera révisé en mars 2014 pour développer des stratégies de communication afin de rejoindre les publics cibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévoit un montant de 30 000 \$ en 2014 afin d'informer et de sensibiliser les employés municipaux et les citoyens à propos des émissions de gaz à effet de serre pour stimuler le changement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau met en place plusieurs programmes et projets à caractère environnemental, et ce, tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sollicitée pour participer à plusieurs journées, campagnes et défis de tout genre visant à sensibiliser les citoyens à l'environnement et au développement durable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de participer aux événements suivants : Journée sans eau embouteillée, Une heure pour la planète, Journée mondiale de la terre, Mois de l'arbre et des forêts, Semaine internationale du compost, Semaine internationale de la biodiversité, Semaine canadienne de l'environnement, Journée mondiale de l'environnement, Journée nationale des rivières canadiennes, Journée nationale des arbres et de la forêt, Semaines des transports collectifs et actifs, Journée internationale « En ville sans ma voiture », Park(ing) day, Grand nettoyage des rivages canadiens, Semaine internationale « Marchons vers l'école », Semaine québécoise de réduction des déchets ainsi que d'inviter ses employés, les citoyens et les entreprises de la ville de Gatineau à relever ces défis en y participant en grand nombre.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 10 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires du Service de l'environnement.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif